

Chapitre 1 : les valeurs, les principes et les symboles de la République française.

Une république : un type de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par un ou des représentants du peuple.

Un symbole : un élément qui représente une idée, une valeur.

Un principe : une règle de fonctionnement, qui va guider les actions.

Une valeur : ce qui est jugé bon, vrai, recevable par une société (= un groupe) à un moment donné.

I- La Constitution définit les valeurs et les principes de la République

Une Constitution : la loi suprême d'un État, le texte qui définit la répartition des pouvoirs.

Aujourd'hui, nous vivons sous la Ve (=5ème) République : la Constitution actuelle est la 5^e à avoir été écrite, elle date de 1958.

A- La Constitution donne les valeurs qui guident le fonctionnement de la Rép.
cf. exercice.

B- La laïcité, un principe important pour le vivre-ensemble.

Pourquoi peut-on dire que la laïcité est un principe important de la République française (documents 1 et 2) ?

La laïcité, c'est la liberté, mais c'est aussi l'égalité entre les citoyens, quelle que soit leur croyance. C'est à l'État de veiller, dans les relations avec les cultes, à ce que tous puissent s'exprimer. (...) La laïcité est donc à l'avant-garde du combat contre les discriminations. Mais la laïcité, c'est aussi et surtout la fraternité. Parce qu'elle reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble dans le respect réciproque et l'attachement commun à un certain nombre de valeurs.

Bernard Stasi, Président de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, 2003.

The infographic features a central title: **La nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République**. It is surrounded by four colored boxes containing specific articles:

- 3.** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. (...)
- 7.** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- 9.** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons (...).
- 13.** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

At the bottom, a red box with the number 6 indicates: **La charte de la laïcité à l'École (2013, extraits)**

La laïcité est un principe important car elle permet d'appliquer les 3 valeurs de la République : la liberté (de conscience, de culte), l'égalité (entre croyants de toutes religions et aussi les non-croyants) et la fraternité. Ce principe s'applique dans tous les services publics, en particulier l'école qui est aussi laïque.

Cela garantit l'égalité de tous les élèves.

Analyser un texte juridique : une loi à l'origine de la laïcité

Nature du texte officiel : loi, décret, arrêté, etc.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Date : elle permet de comprendre le contexte historique.

Article 1 :

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes¹ sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

La loi est conforme à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :
« Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 2 :

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Article : c'est un paragraphe thématique numéroté.

Article 12 :

Les édifices qui (...) servent à l'exercice public des cultes (cathédrales, églises, temples, synagogues...) sont et demeurent propriétés de l'État, des départements et des communes.

1. **Culte :** synonyme ici de religion.

FICHE MÉTHODE

A. Lire et identifier

1. Identifier la nature du texte juridique (Convention internationale, loi, décret, arrêté municipal, etc.)
2. Indiquer sa date et son contexte.
3. Comprendre quel est son sujet.

B. Sélectionner les informations

4. Relever le thème de chaque article.
5. Classer les informations.

C. Expliquer pour donner du sens

6. Identifier les valeurs de la République auquel le texte juridique fait référence.
7. Mesurer ce que signifie ce texte pour la République et pour les personnes.

QUESTIONS

A. Lire et identifier

1. Quelle est la nature de ce texte ?
2. De quand date-t-il ?
3. Quelle décision est prise par cette loi ?

B. Sélectionner les informations

4. Quelle est l'idée essentielle de chacun des articles ?
5. Quel article énonce un principe général de la République ? Quels articles évoquent les relations matérielles entre l'État et les Églises ?

C. Expliquer pour donner du sens

6. Quelles libertés fondamentales sont proclamées ?
7. Quelles garanties ce texte apporte-t-il en France à ceux qui pratiquent une religion et à ceux qui n'en pratiquent pas ? Dans le domaine des religions, quelle est la charge financière de la République ?

**La liberté de conscience = liberté de croire ou de ne pas croire en dieu(x)
la liberté de culte = liberté de pratiquer la religion de son choix.**

4- L'article 1 réaffirme les libertés garanties par la République dans le domaine religieux. L'article 2 fait des cultes des affaires privées, il n'y a pas de religion officielle en France. L'article 12 dit que les bâtiments qui sont utilisés pour les cultes sont des lieux publics.

**5- L'article 2 énonce le principe de laïcité.
Le 12 définit les relations matérielles entre l'État et les Églises.**

6- cf. question 4 : les libertés religieuses.

7- La laïcité garantit l'égalité entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas. L'État paye pour l'entretien des bâtiments qui servent au culte.

La laïcité est un principe important de la République : elle signifie que l'Etat français est neutre envers les religions.

II- Les symboles utilisés aujourd'hui sont le fruit de l'histoire de la République

A- Quels sont ces symboles et que signifient-ils ?

(coller le poly « les symboles de la Rép »)

Les symboles de la République française

Consigne :

Quand ont été adoptés les symboles utilisés aujourd'hui en France ?
A quelles occasions, où sont-ils utilisés ? Quelles valeurs ces symboles
représentent-ils ?



La Marseillaise

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin".

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

La IIIème République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. Les Constitutions de 1946 et 1958 ont réaffirmé sa position d'hymne national.

Elle est aujourd'hui jouée lors des manifestations officielles. Elle célèbre la fraternité des Français, soudés par un combat commun pour la conquête de leur liberté.

Le drapeau tricolore

Emblème national de la Vème République (constitutions de 1946 et 1958), le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics; il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

La devise

Héritage du siècle des Lumières, la devise " Liberté, Égalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national. La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

Marianne

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la

Révolution française. La République est personnifiée sous les traits d'une femme qui reprend l'idée de la "mère patrie". L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République.

Symbole de **liberté**, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

Aujourd'hui, Marianne a pu prendre le visage d'actrices célèbres. Son buste siège dans toutes **les mairies de France**. Elle figure également sur des **objets de très large diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres-poste**.

Le 14 juillet = la fête nationale

Cette date est la fête nationale **depuis 1880** (IIIème République). On commémore à la fois la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Elle comporte un caractère patriotique et militaire mais est aussi le symbole de l'union du peuple.

Les symboles de la République ont pour la plupart été adoptés sous la III e République. Ils ont été créés en grande partie à la Révolution (au 18^e siècle). La Révolution est en effet un moment fondateur : c'est à ce moment là que les valeurs se sont imposées.

B- Peut-on critiquer *La Marseillaise* ?

**Coller : les paroles
puis les 3 fiches HDA**

I. Présentation de l'œuvre

Titre :	La Marseillaise de la Paix
Auteur (nom + informations permettant de comprendre le choix du thème de l'œuvre) :	Compositeur (musique) : Rouget de Lisle 18es) auteur (paroles) : une classe de primaire, fin du 19 ^e siècle interprètes : Chanson Plus Bifluorée groupe qui détourne des chansons connues.
Date de réalisation :	2009 sur l'album « la plus folle histoire de la chanson, de la préhistoire au slam »
Lieu de conservation	////
Dimension, matériau, technique / durée,	2'58
Forme /Style/genre/mouvement artistique	Chanson satirique et humoristique

II. Description

Quel est le thème ?

La paix. La fraternité.

Organisation, composition

-alternance de couplets et d'un refrain
rimes : a-b-a-b puis c-d-d-c pour les couplets
refrain : avec un maximum de mots communs (armes, bataillon...) le sens est devenu opposé.

- musique : on entend surtout de la guitare, ce qui fait une instrumentation douce et calme.

Analyse /interprétation

Quel est le message de cette œuvre ?

C'est un message pacifiste : cette chanson encourage à la paix entre les hommes.

Mise en perspective : Je compare cette œuvre à d'autres du même auteur? Sur le même thème ?

--

Mon avis sur cette œuvre :

--

1. Présentation de l'œuvre

Titre :	<i>Echoes of France</i>
Auteur (nom + informations permettant de comprendre le choix du thème de l'œuvre) :	Django Reinhardt, gitan 1910-1953, guitariste virtuose Stéphane Grapelli, 1908-1997, violoniste fondent en 1934 le quintet du Hot Club de France
Date de réalisation :	Enregistrement en 1946 (mais improvisation à la Libération en 1944)
Lieu de conservation	////
Dimension, matériau, technique / durée,	2'45
Forme /Style/genre/mouvement artistique	Jazz manouche

III. Description

Quel est le thème ?

C'est une reprise de La Marseillaise

Organisation, composition

- le thème de *La M*, joué au violon, sur un tempo lent, les autres musiciens interviennent brièvement.
- break : guitare interrompt le thème et donne la rythmique.
- reprise du thème
- improvisation : en jazz les instruments font des solos à tour de rôle en improvisant. Là, la guitare domine.
- différence avec un morceau « normal » de jazz : on ne revient pas au thème de départ.
- version instrumentale de *La M*.

IV. Analyse /interprétation

Quel est le message de cette œuvre ?

Reinhardt et Grapelli veulent célébrer la liberté retrouvée.

Mise en perspective : Je compare cette œuvre à d'autres du même auteur? Sur le même thème ?-

- le style change par rapport à la version originelle.
- comme dans la version de Chanson plus bifluorée , l'aspect guerrier est gommé .

Mon avis sur cette œuvre :

1. Présentation de l'œuvre

Titre :	<i>Aux Armes et caetera</i>
Auteur (nom + informations permettant de comprendre le choix du thème de l'œuvre) :	Serge Gainsbourg (1928-1991), chanteur, compositeur, acteur français. Connu pour ses provocations. Différents styles musicaux
Date de réalisation :	1979
Lieu de conservation	
Dimension, matériau, technique / durée,	2'39
Forme /Style/genre/mouvement artistique	reggae

V. Description

Quel est le thème ?

reprise de l'hymne national

Organisation, composition

- les couplets sont ceux de Rouget de Lisle, mais pour le refrain il n'a gardé que les 2 premiers mots et remplacé la suite par « etc. ». Les choristes interviennent sur le refrain. Ce sont les choristes de Bob Marley.
- les instruments sont ceux du reggae : jumbé, percussions, piano électronique.... le tempo est lent, saccadé, et à contre-temps. Le reggae est un style jamaïcain, né dans les années 1960, mélange de différentes musiques : soul, blues, jazz, musiques africaines, caribéennes et occidentales.

VI. Analyse /interprétation

Quel est le message de cette œuvre ?

plutôt pacifiste : le reggae est une musique de révolte, mais pacifique (la Marseillaise est aussi un chant révolutionnaire, mais militaire).

Chanson qui a fait scandale

Mise en perspective : Je compare cette œuvre à d'autres du même auteur? Sur le même thème ?

Les 3 versions étudiées reprochent la même chose à *La Marseillaise* : être un chant trop guerrier, trop sanglant. Les 3 versions insistent pourtant sur le message de combat pour la liberté et de fraternité de l'hymne national.

Mon avis sur cette œuvre :

--

Peut-on critiquer *la Marseillaise* ?

On ne peut pas outrager *la M*, c'est à dire critiquer ce que représente l'hymne national. Par contre, on peut, et en particulier les artistes, critiquer le symbole, c'est à dire donner son opinion sur celui-ci. Les 3 chansons étudiées portent le même message : *la M* est porteuse d'une charge militaire qui ne correspond plus à ce que l'on attend d'un pays qui n'est plus en guerre contre ses voisins.